

# Plan Climat Air Energie Territorial PCAET



**15 juin 2023**

## Contexte

- Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015)
- Obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants
- Démarche mutualisée pilotée par le PETR
  
- EPCI sont les coordinateurs de la transition écologique sur leur territoire
  
- Elaboration début 2018 et adoption aux prochains conseils communautaires (premier semestre 2023)
- Durée de mise en œuvre : 6 ans (avec évaluation à mi-parcours)

## Diagnostic du PCAET

Secteurs identifiés comme importants pour la stratégie :

- Secteur **industriel** : 1<sup>er</sup> consommateur d'énergie et 1<sup>er</sup> émetteur de gaz à effets de serre (GES)
- Secteur **résidentiel** : 2<sup>ème</sup> consommateur d'énergie, notamment fossile (40%) et de bois (20%)

Remarque : 46% du parc de logements est considérés comme « passoire énergétique »

- Secteur **routier** : 3<sup>ème</sup> consommateur d'énergie, quasi exclusivement fossile
- Secteur **agricole** : faible consommation d'énergie, mais beaucoup d'émission de GES  
+ très sensible aux variations climatiques

## Objectifs pour 2050

<b>1 Réduire les consommations d'énergies</b> <b>2 Produire localement des énergies renouvelables</b>	<b>- 27%</b>	de consommation d'énergie
<b>3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre</b> <b>4 Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des habitants</b> <b>5 Stocker du carbone</b>	<b>100%</b>	d'énergies renouvelables
<b>6 Adapter le territoire aux événements climatiques et à leurs conséquences</b>	<b>- 50%</b>	d'émissions de gaz à effet de serre
	<b>18%</b>	des émissions de carbone stockées

## Plan d'action 4 axes regroupant 17 fiches actions

Actions	N° de fiche
<b>AXE 1 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS ET RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE</b>	
HABITAT – Réduire la dépendance énergétique de l’habitat	1
MOBILITE - Développer la mobilité durable	2
CONSOMMATION - Favoriser une consommation locale et responsable	3
DECHETS - Développer la prévention et le recyclage des déchets	4
<b>AXE 2 : DYNAMISER L’ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	
AGRICULTURE - Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique	5
ECONOMIE RESIDENTIELLE - Développer et soutenir une économie locale et durable	6
INDUSTRIES - Encourager les entreprises vers une démarche en faveur du climat et de la qualité de l’air	7
ENERGIES – Soutenir la production d’énergies renouvelables et de récupération	8
CSNE – Tirer bénéfice du CSNE pour développer une économie durable et responsable	9

<b>AXE 3 : PRESERVER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, FACTEUR DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE</b>	
URBANISME - Mettre en place une stratégie d’aménagement durable du territoire et économe en foncier	10
EAU - Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité	11
BIODIVERSITE - Préserver la biodiversité et valoriser nos richesses territoriales	12
AIR - Améliorer la qualité de l’air	13
CSNE – Veiller à l’intégration environnementale, écologique et paysagère du CSNE	14
<b>AXE 4 (T) : LES MOYENS NECESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE ET REUSSIR CETTE STRATEGIE</b>	
GOVERNANCE - Piloter, suivre et évaluer le PCAET	15
COMMUNICATION – Mobiliser et susciter l’intérêt de tous les publics <i>sur</i> la transition écologique	16
EXEMPLARITE - Poursuivre une démarche d’exemplarité	17

Cinq points essentiels à la mise en œuvre du PCAET :

1. **Garder le cap** sur le niveau d'ambition fixé
2. S'assurer de la **cohérence** et de la **progressivité** des actions
3. Entretenir la **mobilisation** des services et de l'ensemble des acteurs du territoire
4. **Partager** les expériences et les résultats
5. Mettre en place un **suivi** d'avancement des actions